



Réussir la Décentralisation Phase 2 (2005-2010)

Note sur les 3 axes thématiques
(Source : document de projet, IIED 2005)

1. Responsabilisation et implication sociales

Un souci qui se retrouve partout dans la région est le renforcement des capacités des organismes de l'administration locale pour leur permettre de travailler d'une manière participative et responsable, et des capacités de la population locale à amener les agents qu'elle a élus à lui rendre compte de la manière dont les affaires locales sont gérées. La décentralisation et le transfert de pouvoirs de l'État central aux collectivités locales ont pour but de réaliser un développement local meilleur et plus effectif qui permette à la population locale de participer à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes. Cependant, cette participation ne peut être réelle que si tous les groupes sont impliqués dans le processus de prise de décisions et peuvent interpellier les agents locaux élus pour qu'ils rendent compte de leurs actions à leurs mandants.

L'expérience a montré que tel n'est pas souvent le cas et que certains groupes vulnérables sont exclus de la sphère de prise de décisions, particulièrement en ce qui concerne les ressources naturelles. Ces groupes comprennent les femmes, les jeunes et les catégories socioprofessionnelles telles que les pasteurs. Ainsi, les femmes sont faiblement représentées dans les conseils ruraux et municipaux (moins de 5 % au Sénégal), alors que les éleveurs en milieu agropastoral sont également sous-représentés dans les organismes de gestion de l'administration locale, faute de pouvoir politique. Les besoins de ces groupes ne peuvent être pris en compte convenablement que s'ils peuvent faire entendre leurs voix sur ces questions ; et leur participation ne peut être renforcée que grâce à des programmes visant à renforcer leurs capacités de négociation et de promotion, ainsi que par le contrôle et le suivi des programmes appliqués.

Dans le cadre du renforcement des capacités et de la participation des groupes vulnérables, le programme mettra l'accent sur les activités relatives aux aspects suivants :

- Évaluation participative de la décentralisation et élaboration participative de budgets.
- Genre et amélioration de l'accès aux ressources naturelles.
- Intégration du pastoralisme dans les politiques sectorielles et de décentralisation.

2. Gestion des conflits liés aux ressources

Dans la majeure partie du Sahel, les rivalités liées aux terres et autres ressources naturelles se sont fortement accrues au cours des dernières décennies. Dans de nombreuses régions, les pressions démographiques, associées aux changements socioculturels, ont érodé les dispositions « coutumières » visant à concilier des intérêts divergents en matière de ressources – notamment le pastoralisme et l'agriculture. Les rivalités sont particulièrement marquées

lorsqu'il s'agit de ressources « stratégiques » peu abondantes, comme les rares terres irriguées ainsi que les points d'eau et pâturages de saison sèche. Dans certains cas, l'intervention bien intentionnée mais mal conçue des pouvoirs publics (comme la création de points d'eau) ne fait qu'aggraver les conflits et la dégradation des ressources.

Il convient que les collectivités locales relèvent ces défis pour assurer le succès de la décentralisation. En créant des tribunes démocratiques au niveau local, la décentralisation offre à la population locale la possibilité d'examiner et de concilier ses divergences de points de vue et de besoins. Pour cela, il convient de munir les collectivités locales d'outils adaptés, comme les « conventions locales », afin de leur permettre d'aborder les complexités des décisions liées à la gestion des ressources, telles que les répercussions de la gestion de l'eau sur le régime foncier.

Cela exige d'entreprendre des travaux de recherche-action, afin de mieux maîtriser les questions et de documenter les expériences réussies ; de créer des groupes d'apprentissage pour favoriser les discussions entre praticiens et dirigeants ; et de travailler en réseau, afin d'encourager un débat d'orientation éclairé susceptible de donner la parole à toutes les parties prenantes. Ensemble, ces activités contribueront à perfectionner les politiques, les institutions et les programmes.

Au cours de la phase II, les activités privilégieront deux domaines :

- les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles ;
- l'interface entre droits à l'eau, régime foncier et décentralisation.

3. Exploitation des ressources naturelles en faveur du développement local

Pour que la décentralisation réussisse, les collectivités locales doivent être en mesure de soutenir effectivement les moyens d'existence de leurs mandants par le biais d'activités créatrices de revenus. Dans une grande partie du Sahel rural, les ressources naturelles constituent la principale base de ces activités. La récente expérience des marchés ruraux du bois de chauffe du Mali et du Niger en fournit un exemple. De même, la beauté naturelle et le patrimoine culturel de plusieurs pays sahéliens attirent un nombre croissant de touristes.

Au cours de la deuxième phase du programme, nous aimerions aborder ces nouveaux domaines d'intervention, tout en établissant des partenariats avec les membres des réseaux nationaux et d'autres organisations qui bénéficient d'un parcours reconnu dans ces domaines. Bien que nous nous soyons adressés à l'ASDI pour financer les travaux de prospection sur le tourisme durable, nous solliciterons le financement d'autres donateurs pour les activités liées aux marchés ruraux du bois de chauffe.